Mon Église a besoin de moi !

Principale ressource du diocèse de Chartres, le denier permet à l'Église d'assurer sa Mission en versant un traitement aux prêtres qui sont au service et à l'écoute de tous, et en rémunérant les laïcs salariés, qu'ils soient au service de la pastorale ou de l'organisation du diocèse.

DÉCOUVREZ UNE ÉGLISE VIVANTE EN EURE-ET-LOIR

Grâce à vos dons de nombreux projets se déploient. Voici les dernières actualités dans le journal des donateurs de février 2025.

Journal des donateurs février 2025Télécharger

COMBIEN DONNER ?

Le diocèse de Chartres, comme tous les diocèses de France, ne reçoit aucune subvention, ni de l'État, ni du Vatican. Seul le don des fidèles lui permet d'accomplir sa mission. Chaque don, quel que soit son montant, est précieux.

Voici quelques repères chiffrés pour comprendre les dépenses du diocèse :

Un don de

60 €

=

une journée de traitement d’un prêtre (charges sociales incluses)

Les prêtres du diocèse réunis au printemps 2023

Un don de

200 €

=

cinq journées de pension d’un prêtre aîné en maison médicalisée religieuse

Prêtres âgés, Maison Saint Paul

UNE DÉDUCTION FISCALE AVANTAGEUSE

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don au denier dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 100 € ne vous revient qu'à 34 €.

Merci pour votre soutien au diocèse.

Vous pouvez donner ponctuellement, mais aussi choisir le prélèvement automatique, ce qui permet une meilleure planification des ressources.
Merci pour votre soutien !

JE FAIS UN DON AU DENIER →

À votre écoute

Association Diocésaine de Chartres

Tél : 02 37 88 00 05

dons@diocesechartres.fr